

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950

10 mai 2011

### SOMMAIRE

Almet E&S S.à r.l. ....	45590	Geovera (Luxembourg III) Holdings S.à r.l. .....	45596
Bristol (Luxembourg), Sàrl .....	45568	Global Energy Holding S.à r.l. ....	45589
Cerep Ares S.à.r.l. ....	45568	Global Mining S.à.r.l. ....	45596
CEREP II Investment Nine S.à r.l. ....	45588	Global Trans-Action .....	45589
CEREP II Investment Ten S.à r.l. ....	45588	Golden Tulip Holdings S.à r.l. ....	45596
CEREP Poole S.à.r.l. ....	45588	GPB Asset Management S.A. ....	45597
DN-Bau .....	45554	Groslein S.A. ....	45598
Dolis S.A. ....	45588	Gruppe.DeLux09 S.à r.l. ....	45589
East-West Trade S.à r.l. ....	45565	Highinvest S.A. ....	45599
Egis Investment Partners S.C.A. ....	45565	Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l. .....	45600
Endeavour Opportunities S.à r.l. ....	45565	Maba Sàrl .....	45600
Endeavour Services S.à r.l. ....	45566	Oil Ressources S.A. ....	45600
EPISO Office 12 S.à.r.l. ....	45566	Realtor Sàrl .....	45597
Expotrans S.A. ....	45566	R. Linse Holding B.V. ....	45568
Fenim Holding .....	45567	Second Hand Bascharage s.à r.l. ....	45599
Fixedil S.A. ....	45566	Sempre S.A. ....	45599
Franbelux S.A. ....	45567	Sport-Outlet GmbH .....	45599
Galoma S.A. ....	45590	SUN-CE .....	45599
Game Holding S.A. ....	45567	Triton Luxembourg GP .....	45554
Game Holding S.A. ....	45567		
Général Investa S.A. ....	45567		
GeoVera (Luxembourg I) Holdings .....	45588		
Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l. .....	45596		

**DN-Bau, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.006.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011043244/10.

(110048642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.788.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143.926;

represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 January 2011; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company shall also act as the unlimited shareholder and manager ("associé gérant commandité") of Luxembourg sociétés en commandite par actions.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

In case of plurality of Managers, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 3 S.à r.l. . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

FRANKFELT Lars, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with address at 22, Grenville Street, JE – JE4 8PX St. Helier, Class A Manager,

QUINN Robert, born on 8 May 1977 in Stockton on Tees (United Kingdom), with address at 6, rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Class B Manager,

WOLF Marie-Sibylle, born on 13 November 1967 in Liège (Belgium), with address at 6, rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926;

représenté par Maître Michael JONAS, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2011; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également agir en tant qu'associé gérant commandité de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.



**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

En cas de pluralités de Gérants, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le

retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la

Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 3 S.à r.l. . . . . .	EUR 12.500	12,500	EUR 12.500
Total: . . . . .	EUR 12.500	12,500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

FRANKFELT Lars, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), domicilié au 22, Grenville Street, JE – JE4 8PX St. Helier, Gérant de Catégorie A,

QUINN Robert, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees (Royaume-Uni), domicilié au 6 rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Gérant de Catégorie B,

WOLF Marie-Sibylle, née le 13 novembre 1967 à Liège (Belgique), domicilié au 6 rue Philippe II, L – 2340 Luxembourg, Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 janvier 2011. Relation: RED/2011/183. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021977/601.

(110026271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

**East-West Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8479 Eischen, 20, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 145.457.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2011*

L'Assemblée des associés a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Daniel DAVID de ses fonctions de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043247/15.

(110048630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Endeavour Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.876.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043250/13.

(110048665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Egis Investment Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.294.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 23 mars 2011 que:

1. Luxembourg International Consulting S.A. (en abrégé Interconsult) a démissionné de son poste de Membre du Conseil de Surveillance avec effet au 9 novembre 2010.

2. Rémi Leciak, résidant professionnellement au 11, avenue du Centre, F-78286 Saint Quentin en Yvelines, Guyancourt Cedex, France, a été nommé Membre du Conseil de Surveillance avec effet au 9 novembre 2010 en remplacement de Luxembourg International Consulting S.A. (en abrégé Interconsult). Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGIS INVESTMENT PARTNERS S.C.A

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043249/19.

(110048624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Endeavour Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.774.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043251/13.

(110048705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du et avec effet au 8 mars 2011, EPISO Luxembourg Holding Sà r.l., l'associé unique de la Société a cédé 150 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25 chacune qu'il détenait dans la Société à Zoubra Management S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.494.

Par conséquent, les parts sociales de la Société sont détenues depuis le 8 mars 2011:

- EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. . . . . . 350 parts sociales de catégorie A

- Zoubra Management S.à r.l. . . . . . 150 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPISO Office 12 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043255/19.

(110049164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Expotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 73.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043257/10.

(110049238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Fixedil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011043260/11.

(110048937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Fenim Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.112.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043261/9.

(110049168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Franbelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.334.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043265/9.

(110048724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Général Investa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.238.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043266/9.

(110048721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Game Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.413.

---

Les administrateurs, Mmes Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains, et le commissaire aux comptes, Pici-gemme S.à r.l., ont démissionné de leur mandat respectif avec effet immédiat le 28 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043267/12.

(110048585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Game Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 147.413.

---

Profida Luxembourg S.A., agissant en sa qualité de domiciliataire de la société Game Holding S.A., dénonce par la présente le siège social de la société Game Holding S.A., numéro RCS Luxembourg B 147413 avec siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043268/11.

(110049077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.186.720,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 17 mars 2011*

L'associé unique prend acte de la démission de Mlle Jane EGAN, demeurant à 11, McCrorie Place, GB – PA10 2BF Kilbarchan, Renfrewshire, de ses fonctions de gérante de la Société, avec effet au 14 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043196/12.

(110048830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Cerep Ares S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.155.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043219/11.

(110048817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**R. Linse Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.151,21.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.772.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Rodger Linse, born on October 19, 1969 in 's-Gravenhage, The Netherlands, residing at Cami de Canet 32, 08396, St. Cebr.de Vall. Barcelona, Spain,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of R. Linse Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in The Hague, the Netherlands and having its registered office address at (2583 CM), The Hague, Dr. Lelykade 18 B, the Netherlands, registered with the trade register of the chambers of commerce under file number 27174791, incorporated on September 25, 1998 by a notarial deed executed before Hans Matzinger, at the time civil-law notary in The Hague, The Netherlands,

represented by Mrs Christel Di Marco, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on September 30, 2010, the Company resolved to transfer its principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of December 31, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;



IV. that it further results from a certificate dated December 31, 2010 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least fourteen million nine hundred forty-seven thousand one hundred sixty-eight euro (EUR 14,947,168) and that since the date of the balance sheet and as of today no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of December 31, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;
2. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
3. Setting the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and amendment to the Company's articles of association;
5. Acceptance of the resignation of the current Management Board members and appointment of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. as Management Board member of the Company for an unlimited period.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of December 31, 2010.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment and central administration (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

**“Articles of Association.**

**Chapter I.**

**Art. 1. Definitions.**

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- a. a "Share":  
a share in the capital of the Company;
- b. a "Shareholder":  
a holder of one or more Shares;
- c. the "General Meeting of Shareholders":  
the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;
- d. a "General Meeting":  
a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;
- e. the "Management Board":

the management board of the Company;

f. a "Subsidiary":

a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;

g. "in writing":

by letter, by fax, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

h. the "Distributable Equity": the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

i. a "Company Body":

the Management Board or the General Meeting of Shareholders;

j. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

## Chapter II. Name, Official Seat and Objects.

### Art. 2. Name, Official Seat and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the Company) and its name is: R. Linse Holding B.V.

2.2 The official seat of the Company is in The Hague, the Netherlands.

2.3 The principal establishment and place of effective management of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, where the Company shall also act under the trade name R. Linse Holding B.V./S.à.r.l.

2.4 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

### Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;

b. to finance businesses and companies;

c. to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;

d. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group and to third parties;

e. to grant guarantees, to bind the company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;

f. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;

g. to trade in currencies, securities and items of property in general;

h. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

i. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

## Chapter III. Share Capital; Register of Shareholders.

### Art. 4. Share Capital.

4.1 The authorized and issued share capital of the Company equals eighteen thousand one hundred and sixty euro (EUR 18,160).

4.2 The authorized and issued share capital of the Company is divided into four hundred (400) Shares with a nominal value of forty-five euro and forty eurocent (EUR 45.40) each. All shares are issued and fully paid-up.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

### Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

#### **Chapter IV. Issuance of Shares.**

##### **Art. 6. Resolution to Issue and Notarial Deed.**

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a resolution adopted by a majority of the Shareholders at least representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a deed, to be executed for that purpose before a civil-law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

##### **Art. 7. Rights of Pre-emption.**

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

##### **Art. 8. Payment on Shares.**

8.1 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the provisions of the Law.

8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the provisions of the Law.

#### **Chapter V. Own Shares; Reduction of the Issued Capital.**

##### **Art. 9. Own Shares.**

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

##### **Art. 10. Financial Assistance.**

10.1 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

10.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity.

10.3 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 10.2.

##### **Art. 11. Reduction of the Issued Capital.**

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority of the Shareholders at least representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

## Chapter VI. Transfer of Shares; Blocking Clause.

### Art. 12. Transfer of Shares; Notarial Deed.

12.1 The transfer of a Share shall require a deed, to be executed for that purpose before a civil-law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

### Art. 13. Blocking Clause (Approval General Meeting of Shareholders).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three (3) months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for such transfer, granted by a resolution adopted by the Shareholders at least representing three-quarters of the Company's issued capital. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

13.3 Within a period of three (3) months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

13.4 If:

a. the General Meeting of Shareholders does not adopt a resolution regarding the request for approval within six (6) weeks after the request has been received by the Management Board; or

b. the approval has been refused without the General Meeting of Shareholders having informed the Applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash ("Interested Parties"),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under paragraph a. above on the final day of the six (6) week period mentioned under a. The Company shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Applicant.

13.5 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the International Chamber of Commerce of Luxembourg. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.6 Within one (1) month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.7 The Management Board must inform the Applicant of all notices it received pursuant to Article 13.6 within one (1) week of the end of the one (1) month period mentioned in Article 13.6.

13.8 The Applicant may withdraw up to one (1) month after the end of the one (1) week period mentioned in Article 13.7.

13.9 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association and the Law.

13.10 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

a. the Applicant if he withdraws;

b. the Applicant and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased.

13.11 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

13.12 The preceding provisions of this Article 13 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and any right accruing from a Share, except any right to a payable distribution in cash.

## **Chapter VII. Pledging of Shares and Usufruct in Shares; Depositary Receipts for Shares.**

### **Art. 14. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.**

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

**Art. 15. Depositary Receipts for Shares.** The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

## **Chapter VIII. The Management Board.**

### **Art. 16. Management Board Members.**

16.1 The Management Board shall consist of one (1) or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

16.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of three (3) years. This period of three (3) years shall be extended until the day of the next General Meeting following the expiry of the three (3) years. After expiry of the aforementioned period, a Management Board member may be re-appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of three (3) years.

16.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time without just cause ("cause légitime").

16.4 Any suspension may be extended one or more times, but may not last longer than three (3) months in the aggregate. If, at the end of that period, no decision has been taken on termination of the suspension or on dismissal, the suspension shall end.

16.5 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

### **Art. 17. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties.**

17.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

17.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one (1) vote.

17.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast.

17.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

17.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board at the Company's principal establishment and place of effective management.

17.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

### **Art. 18. Representation; Conflicts of interest.**

18.1 The Company shall be represented by the Management Board. If the Management Board consists of two (2) or more members, any two (2) members of the Management Board acting jointly shall also be authorized to represent the Company.

18.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

18.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 18.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

18.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

18.5 The provisions of Article 18.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

**Art. 19. Approval of Management Board Resolutions.**

19.1 Without prejudice to any other applicable provisions of the law or these Articles of Association, the Management Board shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for resolutions relating to:

- a. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property;
- b. entering into agreements, whereby the Company is granted credit by a bank;
- c. lending and borrowing money, with the exception of acquiring money under a credit already granted to the Company by a bank;
- d. long term direct or indirect cooperation with another company and the termination of such cooperation;
- e. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation;
- f. investments and divestitures;
- g. to establish restrictive rights on registered property and property rights in general;
- h. entering into agreements by which the Company binds itself as guarantor or as severally-liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself as security for a debt of a third party;
- i. appointing staff members as referred to in Article 18.2 of these Articles of Association and determining their authority and title;
- j. making settlements;
- k. being a party to legal proceedings, including conducting arbitration proceedings, with the exception of taking legal measures that cannot be delayed;
- l. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds the annual maximum amount determined by the General Meeting of Shareholders and notified to the Management Board in writing; and
- m. establishing pension plans and granting pension rights in excess of those arising from existing arrangements.

19.2 The General Meeting of Shareholders may determine that a resolution as referred to in Article 19.1 hereof shall not require its approval if the amount involved does not exceed a value fixed by the General Meeting of Shareholders and notified to the Management Board in writing.

19.3 The General Meeting of Shareholders shall be entitled to require further resolutions of the Management Board in addition to those listed in Article 19.1 hereof to be subject to its approval. Such further resolutions shall be clearly specified and notified to the Management Board in writing.

19.4 The absence of approval by the General Meeting of Shareholders for a resolution as referred to in this Article 19 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

**Art. 20. Vacancy or Inability to Act.** If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

**Chapter IX. Financial Year and Annual Accounts; Profits and Distributions.**

**Art. 21. Financial Year and Annual Accounts.**

21.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

21.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the member(s) of the Management Board and Shareholders towards the Company and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal office.

21.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

21.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

21.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

21.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its office as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

21.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Dutch Commercial Register and the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

#### **Art. 22. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.**

22.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

22.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the Managers from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

#### **Art. 23. Profits and Distributions.**

23.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The allocation of profits remaining after application of Article 23.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

23.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

23.4 Interim distributions on Shares and/or distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company may be distributed, at any time, subject to any applicable provision of the Law and under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Management Board;
- (ii) such interim accounts show that sufficient Distributable Equity is available;
- (iii) the resolution to distribute interim dividends may only be taken by the General Meeting of Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company may not be threatened, taking into account the assets and liabilities of the Company; and
- (v) if it appears that as per the moment the annual accounts are adopted, the Distributable Equity, for the financial year during which the interim distribution concerned has been made, was not sufficient to effectuate such interim distribution, the balance between the amount of such interim distribution and the Distributable Equity for the financial year concerned should be repaid to the Company by the Shareholders who received the interim distribution, pro rata their respective shareholdings as per the moment the interim distribution was effectuated.

23.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

23.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

23.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

23.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

### **Chapter X. The General Meeting of Shareholders.**

#### **Art. 24. Annual General Meeting.**

24.1 The annual General Meeting shall be held within six (6) months after the end of the financial year.

24.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects presented for discussion by the Management Board or by Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital, and announced with due observance of Article 26.

The agenda does not need to contain the subjects as referred to under a,b,c and d, if it contains a proposal to extend the period to prepare the annual accounts and (if applicable) to prepare the report, or, if a resolution to that extent has already been taken.

#### **Art. 25. Other General Meetings.**

25.1 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

25.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting within four (4) weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six (6) weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

**Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings.**

26.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 25.2.

26.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth (15) day prior to the day of the meeting.

26.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 26.2.

26.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

26.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

**Art. 27. Admittance and Rights at Meetings.**

27.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

27.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

27.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

27.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

**Art. 28. Chairperson and Secretary of the Meeting.**

28.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

28.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

**Art. 29. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.**

29.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

29.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

29.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be kept at the Company's principal establishment and place of effective management for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

**Art. 30. Adoption of Resolutions in a Meeting.**

30.1 Each Share confers the right to cast one (1) vote.

30.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

30.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

30.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

30.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary, nor for any Share for which the Company or a Subsidiary holds the depositary receipts.



30.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

**Art. 31. Voting.**

31.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

31.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

31.3 Resolutions may be adopted by acclamation if none of the persons with voting rights present at the meeting objects.

31.4 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

**Art. 32. Adoption of Resolutions without holding Meetings.**

32.1 To the extent the Company has less than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 27.3 shall apply by analogy.

32.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 29.3.

**Art. 33. Resolution of the General Meeting that requires unanimous Consent.** The following resolutions of the General Meeting may only be adopted with a unanimous vote in a meeting where the entire issued share capital is present or represented:

- (i) a change of the place of effective management of the Company; and
- (ii) any resolution increasing the commitments of any of the Shareholders.

**Chapter XI. Amendment of the Articles of Association;  
Change of Corporate Form; Dissolution and Liquidation.**

**Art. 34. Amendment of the Articles of Association; Change of Corporate Form.**

34.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority of the Shareholders at least representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a civil-law notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil-law notary registered in the Netherlands.

34.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

**Art. 35. Dissolution and Liquidation.**

35.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

35.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

35.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

35.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

35.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the current Management Board members and to appoint ATC Management (Luxembourg) S.à. r.l. as Management Board member of the Company for an unlimited period.

*Estimate of Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately six thousand euro (€ 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties' request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Rodfer Linse, né le 19 octobre 1969 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résidant à Cami de Canet 32, 08396, St. Cebr.de Vall. Barcelone, Espagne,

Etant l'associé unique (l'Associé Unique) de R. Linse Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constitué sous la loi néerlandaise, ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à La Hague, Pays-Bas et ayant son siège social à (2593 CM), La Hague, Dr. Lelykade 18 B, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce des chambres de commerce sous le numéro de dossier 27174791, constituée le 25 septembre 1998 par un acte notarié exécuté devant Hans Matzinger, à l'époque notaire de droit civil à La Hague, Pays-Bas,

Représenté par Mme Christel Di Marco, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits;

II. par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 30 septembre 2010, la Société a décidé de transférer son principal établissement et administration centrale (mais pas le siège social en raison du droit néerlandais des sociétés) des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes;

III. il résulte d'un bilan de la Société du 31 décembre 2010, que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission le cas échéant) de la Société, une copie de ce bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement;

IV. il résulte en outre d'un certificat du 31 décembre 2010, émis par la gestion de la Société que, entre autres, la valeur nette de la Société est estimée à au moins quatorze millions neuf cent quarante-sept mille cent soixante-huit euros (EUR 14.947.168,-) et que depuis la date du bilan et jusqu'à la date du présent acte, aucun changement matériel dans la gestion et dans l'activité de la Société qui impliquerait que le bilan du 31 décembre 2010 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et correcte de la situation de la Société, n'est intervenu. Une copie dudit certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement;

V. l'ordre du jour de l'assemblée et libellé comme suit:

1. Transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas le siège social en raison du droit néerlandais des sociétés) de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;

2. Approbation du bilan d'ouverture et des états financiers de la Société comme une société luxembourgeoise;

3. Etablissement du principal établissement et administration centrale (mais pas le siège social en raison du droit néerlandais des sociétés) au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Prise d'acte que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquence continue d'être une société néerlandaise valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, pour les besoins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation du fait que la Société fonctionnera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et modification des statuts de la Société;

5. Acceptation de la démission des membres actuels du Conseil de Gérance et nomination d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer l'établissement principal et l'administration centrale (mais pas le siège social en raison du droit néerlandais des sociétés) de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, par le présent acte notarié.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société comme une société luxembourgeoise au 31 décembre 2010.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'établir le principal établissement et l'administration centrale (mais pas le siège social en raison de droit néerlandais des sociétés) au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que (i) bien que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquent continue d'être une société néerlandaise valablement constituée, la Société a désormais son second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est sujette aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide que la Société fonctionnera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société seront désormais libellés comme suit:

**«Statuts.**

**Chapitre I<sup>er</sup>. Définitions.**

1.1 Dans ces Statuts les mots suivants ont la signification suivante:

a. une "Part Sociale":

une part sociale dans le capital social de la Société;

b. un "Associé":

le détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. l'"Assemblée Générale des Associés":

le corps de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;

d. une "Assemblée Générale":

une assemblée des Associés et des autres personnes ayant droit d'assister aux assemblées des Associés;

e. le "Conseil de Gérance":

le conseil de gérance de la Société;

f. une "Filiale":

une filiale de la Société visée à l'article 2:24 du Code Civil néerlandais;

g. "par écrit":

par lettre, fax, e-mail ou message qui est transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu sous la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie;

h. les "Capital Distribuables": la partie du capital de la Société qui dépasse la somme du capital souscrit et des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;

i. le "Organe de la Société":

le Conseil de Gérance et l'Assemblée Générale des Associés;

j. la "Loi":

toute loi ou réglementation applicable.

1.2 Toutes références aux Statuts valent référence aux articles de ces Statuts, sauf indication spécifique contraire.

**Chapitre II. Dénomination, Siège officiel et Objets.**

**Art. 2. Dénomination, Siège officiel.**

2.1 La société est une société à responsabilité limitée (la Société) dont la dénomination est R. Linse Holding B.V.

2.2 Le siège officiel de la Société est à La Hague, Pays-Bas.

2.3 L'établissement principale et lieu de gestion effective de la Société sera à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, où la Société agira sous le nom commercial de R. Linse Holding B.V./S.à r.l.

2.4 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont:

- a. de constituer, participer de quelque façon que ce soit dans, et de gérer, superviser les entreprises et sociétés;
  - b. de financer les entreprises et sociétés;
  - c. d'emprunter, prêter et lever des fonds, y compris l'émission d'obligations, billets à ordre ou autres valeurs mobilières ou titres de créance ainsi que conclure tout accord dans le cadre des activités susmentionnées;
  - d. de donner des avis et des services aux entreprises et aux sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe et à des tiers;
  - e. d'accorder des garanties, d'engager la société et de mettre en gage ses actifs pour les obligations d'entreprises et sociétés avec lesquelles il forme un groupe et pour le compte de tiers;
  - f. d'acquérir, aliéner, gérer et exploiter des propriétés et des éléments de propriété en général;
  - g. de faire le commerce de devises, valeurs mobilières et articles de propriété en général;
  - h. d'élaborer et faire le commerce dans les brevets, marques, licences, savoir-faire et autres droits de propriété industrielle;
  - i. d'accomplir toutes activités de nature industrielle, financière ou commerciale;
- ainsi que faire tout ce qui est relié à celui-ci ou peut y être favorable, tout devant être interprété dans le sens le plus large.

### **Chapitre III. Capital social; Registre des associés.**

#### **1.1.1 Art. 4. Capital social.**

- 4.1 Le capital émis et autorisé de la Société s'élève à dix-huit mille cent soixante euros (EUR 18.160).
- 4.2 Le capital émis et autorisé de la Société est divisé en quatre cents (400) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et quarante cents (EUR 45,40) chacune. Toutes les Parts Sociales sont émises et entièrement libérées.
- 4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Aucun certificat de Parts Sociales ne sera émis.

#### **1.1.2 Art. 5. Registre des Associés.**

- 5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer son adresse par écrit à la Société.
- 5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de la reconnaissance par ou de la notification à la Société ainsi que la valeur nominale versée pour chaque Part Sociale en indiquant que la valeur nominale totale a été versée.
- 5.3 Les noms et adresses des créanciers gagistes et usufruitiers des Parts Sociales seront également inscrits dans le registre des Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de la reconnaissance par ou de leur notification à la Société.
- 5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste ou d'un usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance délivrera gratuitement un extrait du registre des Associés sans la mesure où il se rapporte aux droits du demandeur sur les Parts Sociales.
- 5.5 Le registre des Associés sera à jour et exact. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.
- 5.6 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition au principal établissement de la Société au Luxembourg où les Associés peuvent le consulter.

### **Chapitre IV. Émission de Parts Sociales**

#### **1.1.3 Art. 6. Décision d'émission et Acte notarié.**

- 6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessite l'exécution d'un acte passé devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.
- 6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales stipulera le prix d'émission et les autres conditions de l'émission.
- 6.3 L'émission d'une Part Sociale nécessite, en outre, un acte notarié devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, duquel les personnes impliquées dans l'émission seront parties.

#### **Art. 7. Droit de préemption.**

- 7.1 A l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des Articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés ont un droit de préemption similaire si des droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.
- 7.2 Les Associés n'auront aucun droit de préemption sur des Parts Sociales émises aux employés de la Société ou d'une société du groupe tel que défini à la Section 2:24b du Code Civil néerlandais.

7.3 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés.

7.4 Les Associés ne disposent pas de droit de préemption sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé antérieurement.

#### **1.1.4 Art. 8. Libération des Parts Sociales.**

8.1 La valeur nominale de chaque Part Sociale doit être intégralement libérée.

8.2 Une Part Sociale devra être libérée en espèces dans la mesure où une libération en nature n'a pas été convenue. La libération en devise étrangère n'est réalisable qu'avec l'accord de la Société et dans le respect des dispositions de la Loi.

8.3 Les apports en nature sont soumis aux dispositions de la Loi.

### **Chapitre V. Parts Sociales propres, Réduction du Capital émis**

#### **Art. 9. Parts Sociales propres.**

9.1 Lors de l'émission de Parts Sociales, la Société ne peut pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales propres intégralement libérées ou des certificats de dépôt, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

#### **Art. 10. Assistance financière.**

10.1 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, d'une autre manière répondre ou s'engager individuellement ou conjointement pour ou pour le compte de tiers, en vue de la souscription ou l'acquisition par d'autres de Parts Sociales ou certificats de dépôt. Cette interdiction s'applique également aux Filiales.

10.2 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou de certificats de dépôt mais sans dépasser le montant du Capital Distribuable.

10.3 La Société maintiendra une réserve non distribuable à hauteur du montant des prêts en cours évoqués l'Article 10.2.

#### **Art. 11. Réduction du Capital émis.**

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société requiert l'exécution d'un acte passé devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 La réduction du capital émis de la Société s'effectuera conformément et sous réserve des dispositions de la Loi.

11.3 La convocation de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital, mentionnera la raison de la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces Statuts portant sur une proposition de modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

### **Chapitre VI. Cession de Parts Sociales, Clause de blocage**

#### **Art. 12. Cession de Parts Sociales; Acte notarié.**

12.1 La cession d'une Part Sociale requiert un acte passé devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.

12.2 Sauf si la Société est elle-même une partie à l'acte juridique, les droits attachés à la Part Sociale ne peuvent être exercés qu'après la reconnaissance de la cession par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

#### **Art. 13. Clause de blocage.**

13.1 La cession d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que dans le respect des dispositions prévues à l'Article 13, à moins que (i) tous les co-Associés n'approuvent par écrit la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou que (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

13.2 Un Associé qui souhaite céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») aura besoin de l'accord de l'Assemblée des Associés. La demande d'accord sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée au Conseil de Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder et la ou les personnes à qui l'Offrant souhaite céder ces Parts Sociales. Le Conseil de Gérance devra convoquer et tenir une Assemblée Générale des Associés pour débattre de la demande d'accord dans les six semaines à compter de la date de réception de la demande. Le contenu de la demande sera indiqué dans la convocation.

13.3 Dans un délai de trois mois à compter de l'octroi par l'Assemblée des Associés de l'accord demandée, l'Offrant peut céder le nombre total de Parts Sociales qui a fait l'objet de la demande, et non pas une partie, à la ou les personnes nommées dans la demande.

13.4 Si:

a. l'Assemblée des Associés n'adopte pas de résolution concernant une demande d'accord dans les six semaines après réception de la demande par le Conseil de Gérance; ou

b. l'accord a été refusé sans que l'Assemblée des Associés informe l'Offrant, au même moment que le refus qu'une ou plusieurs parties intéressées sont prêtes à acheter toutes les Parts Sociales faisant l'objet de la demande d'accord par règlement en espèces (ci-après: «Parties Intéressées»)

l'accord demandé sera jugé comme octroyé pour le cas mentionné au point a le dernier jour du délai de six semaines mentionné au point a. La Société n'aura le droit d'agir en tant que Partie Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant.

13.5 Les Parts Sociales faisant l'objet de la demande d'accord peuvent être achetées par les Parties Intéressées à un prix convenu d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le ou les experts, le cas échéant, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants nommés à la demande d'une ou plusieurs parties concernées par le président de la Chambre de Commerce à laquelle la Société est inscrite dans le Registre de Commerce. Si un expert est nommé, il sera autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et à obtenir tous les renseignements qui lui seront utiles pour la fixation du prix.

13.6 Dans un délai d'un mois à compter de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent notifier le Conseil de Gérance du nombre de Parts Sociales faisant l'objet de la demande d'accord qu'ils désirent acheter. Une Partie Intéressée qui manque de procéder à la notification dans le délai imparti ne sera plus considérée comme telle. Une fois ladite notification réalisée, une Partie Intéressée ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres Parties Intéressées.

13.7 Le Conseil de Gérance doit informer l'Offrant de toutes les convocations qu'il reçoit en conformité avec l'Article 13.6 dans la semaine suivant la fin de la période d'un mois mentionnée à l'Article 13.6.

13.8 L'Offrant peut se retirer pendant un mois après la fin de la période d'une semaine mentionnée à l'Article 13.7.

13.9 Toutes les notifications et avis visés au présent Article 13 seront communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés sera effectuée conformément aux dispositions applicables des Statuts et de la Loi.

13.10 Tous les frais liés à la nomination d'expert(s) et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de:

a. l'Offrant, si celui-ci se retire;

b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été achetées par un ou plusieurs Parties Intéressées, à condition que chaque acquéreur contribue aux frais en fonction du nombre de Parts Sociales qu'il a acquis;

c. la Société, dans les cas non prévus aux points a ou b.

13.11 La cession des Parts Sociales sera, en outre, soumise restrictions de cession prévue par la Loi.

13.12 Les dispositions précédentes de cet article 13 s'appliquent par analogie à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales sauf un droit à une distribution payable en espèces.

## **Chapitre VII. Gage des Parts Sociales et Usufruit sur parts sociales, Certificats de dépôt des parts sociales**

### **Art. 14. Gage des Parts Sociales et Usufruit sur Parts Sociales.**

14.1 Les dispositions de l'Article 12 s'appliqueront également à la création d'un gage sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le gage des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale seront, par ailleurs, soumis aux dispositions de la Loi.

14.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale, la constitution ou le transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attachés à cette Part Sociale peuvent être cédés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

**Art. 15. Certificats de dépôt des Parts Sociales.** La Société ne participera pas à l'émission de certificats de dépôt des Parts Sociales.

## **Chapitre VIII. Le Conseil de Gérance**

### **Art. 16. Gérants.**

16.1 Le Conseil de Gérance est constituée par un (1) ou plusieurs membres. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

16.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une période de trois (3) ans. Cette période de trois (3) ans peut être prolongée jusqu'au jour de la prochaine Assemblée Générale des Associés suivant l'expiration des trois (3) années. Après l'expiration de la période susmentionnée, un membre du Conseil de Gérance peut être renommé par l'Assemblée Générale des Associés pour une période de trois (3) ans.

16.3 Un membre du Conseil de Gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale des Associés sans cause légitime.

16.4 Une suspension pourra être prolongée une ou plusieurs fois, mais ne pourra pas dépasser trois mois en tout. Si à l'issue de ce délai aucune décision de lever la suspension ou de révocation n'a été prise, la suspension prendra fin.

16.5 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance.

**Art. 17. Fonctions de la Gérance, Processus décisionnel et Répartition des Fonctions.**

17.1 Le Conseil de Gérance assure la gestion de la Société.

17.2 Lors des résolutions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance peut exprimer un (1) vote.

17.3 Les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées par plus de la moitié des votes exprimés.

17.4 Les décisions de la Gérance peuvent également être prises en dehors de réunions de la Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit s'effectuera par des déclarations écrites de la part de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

17.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre tenu par le Conseil de Gérance.

17.6 Le Conseil de Gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et des méthodes de travail. Dans ce cadre, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions dont chaque membre du Conseil de Gérance sera responsable. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit par écrit et qu'elles soient soumises à son approbation.

**Art. 18. Représentation; Conflits d'Intérêt.**

18.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Si le Conseil de Gérance est composé de deux (2) ou plusieurs membres, au moins deux (2) membres du Conseil de Gérance, agissant conjointement, seront autorisés à représenter la Société.

18.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des mandataires avec des pouvoirs spécifiques et limités et spécifiques pour représenter la Société. Chaque mandataire pourra représenter la Société sous réserve des limites fixées. Leur titre sera déterminé par le Conseil de Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits au Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation. L'autorité d'un mandataire ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux transactions si la Société a un conflit d'intérêts avec le mandataire en question ou un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

18.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'article 18.1 s'appliqueront de manière identique à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représenter la Société dans ce cas précis ou en général en cas d'un tel conflit d'intérêts, sous réserve des dispositions de la Loi. Une décision du Conseil de Gérance concernant une affaire impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation du Conseil de Gérance ou de ses membres.

18.4 Sans tenir compte de savoir s'il y a conflit d'intérêts ou non, tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis d'un détenteur de toutes les Parts Sociales, ou vis-à-vis d'un participant à un bien commun, d'époux ou de conjoints non mariés déclarés dont toutes les Parts Sociales forment une partie, par lequel la Société est représentée par cet Associé ou un des participants se feront par écrit. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

18.5 Les dispositions de l'Article 18.4 ne s'appliquent pas aux actes juridiques qui constituent des activités normales de la Société.

**Art. 19. L'approbation des Décisions de la Gérance.**

19.1 Sans préjudice de toutes autres dispositions applicables de la loi ou de ces Statuts, le Conseil de Gérance doit obtenir l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés pour des décisions concernant:

- a. l'acquisition, l'aliénation, l'encombrement, le bail, la location et toute autre manière d'obtenir et de permettre l'utilisation ou le bénéfice d'une propriété enregistrée;
- b. la conclusion d'accords, par lesquels la Société obtient un crédit d'une banque;
- c. le prêt et l'emprunt d'argent, à l'exception de l'acquisition d'argent via un crédit déjà accordé à la Société par une banque;
- d. la coopération à long terme, directe ou indirecte avec une autre société et la résiliation d'une telle coopération;
- e. la participation directe ou indirecte dans le capital d'une autre société et la modification de la grandeur de cette participation;
- f. les investissements et les cessions;
- g. l'établissement de droits restrictifs sur une propriété enregistrée et des droits de propriété en général;
- h. la conclusion d'accords par lesquels la Société est liée elle-même en tant que garant ou comme co-débiteur solidairement responsable ou des garanties ou autres accords de se lier en tant que garantie pour une dette d'un tiers;
- i. la nomination des membres du personnel telle que mentionnée à l'Article 18.2 des Statuts et détermination de leur autorité et titre;
- j. la prise de règlement;
- k. le fait d'être partie à des poursuites judiciaires, en ce compris la conduite des procédures d'arbitrage, à l'exception de la prise de mesures légales qui ne peuvent être retardées;

l. la conclusion et le changement de contrats de travail, dans lesquels une rémunération est accordée, qui dépasse le montant maximum annuel déterminé par l'Assemblée Générale des Associés et notifié au Conseil de Gérance par écrit; et

m. l'établissement de plans de pension et l'octroi de droits de pension en complément de ceux survenant d'arrangements existant.

19.2 L'Assemblée Générale des Associés peut demander qu'une décision visée à l'Article 19.1 ci-dessus ne requière pas son approbation si le montant impliqué ne dépasse pas une valeur fixée par l'Assemblée Générale des Associés et notifiée au Conseil de Gérance par écrit.

19.3 L'Assemblée Générale des Associés sera en droit de demander d'autres décisions du Conseil de Gérance en plus de celles listées à l'Article 19.1 ci-dessus, sous réserve de son approbation. Ces autres décisions seront clairement spécifiées et notifiées au Conseil de Gérance par écrit.

19.4 L'absence d'approbation de l'Assemblée Générale des Associés visée au présent Article 19 n'affecte pas l'autorité du Conseil de Gérance ou de ses membres pour représenter la Société.

**Art. 20. Vacance ou Empêchement.** En cas de poste vacant (ontstentensis) ou d'incapacité (belet) d'un membre du Conseil de Gérance à assumer ses fonctions, les membres restants seront temporairement chargés de la gestion de la Société. Si tous les membres ou le seul membre du Conseil de Gérance sont absents ou empêchés d'exécuter leurs fonctions, la gestion de la Société sera temporairement confiée à une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par l'Assemblée Générale des Associés.

## Chapitre IX. Exercice social et Comptes annuels, Bénéfices et Distributions

### Art. 21. Exercice social et Comptes annuels.

21.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

21.2 Le Conseil de Gérance établit, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des membre(s) du Conseil de Gérance et des Associés envers la Société et conserve ceux-ci au principal établissement de la Société où ils peuvent être consultés par les Associés.

21.3 Les comptes annuels se composent d'un bilan, un compte de résultats et des annexes.

21.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

21.5 La Société peut, et si la Loi le requière doit, nommer un comptable pour contrôler les comptes annuels. Une telle nomination sera faite par l'Assemblée Générale des Associés.

21.6 La Société veillera à ce que, dès que l'Assemblée Générale annuelle est convoquée, les comptes annuels établis et si besoin le rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient déposés au principal établissement de la Société. Les Associés pourront y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

21.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par un comptable, ainsi que le dépôt de tout document au Registre du Commerce Néerlandais et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, seront, en outre, régis par les dispositions de la Loi.

### Art. 22. Adoption des Comptes annuels et Décharge.

22.1 L'Assemblée Générale des Associés approuvera les comptes annuels.

22.2 Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés prendra une décision portant sur la décharge de responsabilité des Associés pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou autrement révélés à l'Assemblée Générale des Associés avant l'adoption des comptes annuels. La décharge de leur responsabilité est soumise aux limitations en vertu de la Loi.

### Art. 23. Bénéfices et Distributions.

23.1 Un montant de cinq pour cent (5%) prélevé sur les bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les bénéfices restants seront déterminés par l'Assemblée Générale des Associés après application de l'article 23.1.

23.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet en tenant compte de la teneur des comptes annuels.

23.4 L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de verser des acomptes sur dividendes sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions prélevées sur une réserve de la Société, conformément aux dispositions de la Loi et sous les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de Capital Distribuible disponible;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;



(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) s'il y apparaît qu'au moment où les comptes intermédiaires ont été adoptés, le Capital Distribuible, pour l'exercice social de l'année durant laquelle la distribution intermédiaire concernée a été faite, n'était pas suffisant pour effectuer une telle distribution intermédiaire, le solde entre le montant de la distribution intermédiaire et le Capital Distribuible pour l'exercice social concerné sera repayé à la Société par les Associés qui ont reçu la distribution intermédiaire, au prorata de leur actionnariat respectif au moment où la distribution intermédiaire a été effectuée.

23.5 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si une autre date a été déterminée par la résolution.

23.6 Une distribution sur des Parts Sociales ne pourra être prévue que dans les limites du montant de Capital Distribuible.

23.7 Une réclamation d'un Associé quant au paiement d'une distribution sera forclosée à l'expiration d'un délai de cinq ans.

23.8 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

## **Chapitre X. L'assemblée Générale des Associés**

### **Art. 24. L'assemblée Générale annuelle.**

24.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice social.

24.2 L'ordre du jour de cette assemblée générale annuelle comportera entre autres les sujets de discussion suivants:

- a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);
- b. débat et adoption des comptes annuels;
- c. décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance;
- d. affectation des bénéfices; et

e. autres sujets présentés pour discussion par le Conseil de Gérance ou par des Associés représentant au total au moins un dixième du capital souscrit de la Société, et visés conformément aux dispositions de l'Article 26.

Les sujets visés aux points a, b, c et d ne seront pas inscrits à l'ordre du jour si celui-ci contient une proposition de prolonger la période de préparation des comptes annuels et (si applicable) la préparation du rapport annuel, ou si une décision a, à cet effet, déjà été prise.

### **Art. 25. Autres Assemblées Générales.**

25.1 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

25.2 Les Associés représentant au total au moins un dixième du capital souscrit de la Société peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines suivant la réception de cette requête, le Conseil de Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

### **Art. 26. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.**

26.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil de Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 25.2.

26.2 La convocation à l'assemblée sera faite au plus tard le quinzième jour avant la date de réunion de l'assemblée.

26.3 La convocation à l'assemblée fera mention des sujets à débattre. Les sujets non indiqués dans la convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure dans le respect toutefois des termes de l'article 26.2.

26.4 La convocation à l'assemblée sera envoyée aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

26.5 Les Assemblées Générales sont tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les assemblées générales pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou en tout autre endroit, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si le capital émis de la Société est intégralement représenté.

### **Art. 27. Accès et Droits de Réunion.**

27.1 Chaque Associé est autorisé à assister aux Assemblées Générales, à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

27.2 A une assemblée, chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la feuille de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

27.3 Les membres du Conseil de Gérance ont, en tant que tels, voix consultative aux Assemblées Générales.

27.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

#### **Art. 28. Président et Secrétaire de l'Assemblée.**

28.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance aura la qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

28.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée.

#### **Art. 29. Procès-verbaux; Registre des Décisions des Associés.**

29.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale conservera les procès-verbaux de la réunion à l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire et par conséquent, signés par eux à cet effet.

29.2 Le président de l'assemblée ou ceux qui ont convoqué l'assemblée peut/peuvent décider qu'un rapport notarié des procès-verbaux de l'assemblée soit dressé. Le rapport notarié sera cosigné par le président de l'assemblée.

29.3 Le Conseil de Gérance doit conserver toutes les décisions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer qu'une copie des décisions prises a été fournie au Conseil de Gérance dans les meilleurs délais après l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres lui sera transmise au coût réel.

#### **Art. 30. Adoption des Décisions en Assemblée.**

30.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

30.2 Dans la mesure où ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient des dispositions contraires, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital émis de la Société. Si moins de la moitié du capital émis de la Société n'est pas représenté, une nouvelle assemblée pourra être convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle la décision sera adoptée à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la part du capital émis de la Société représenté à cette assemblée.

30.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

30.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la Loi ou par les présents statuts ne sont pas observées, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valables que si le capital émis de la Société est intégralement représenté et si cette décision est prise à l'unanimité.

30.5 Les droits de vote afférents aux Parts Sociales détenues par la Société ou une Filiale ainsi que ceux afférents aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourront pas être exercés, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

30.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital émis de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents statuts prescrivent que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

#### **Art. 31. Votes.**

31.1 Tous les votes seront exprimés par voie orale. Cependant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par scrutin secret. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, un titulaire de droit de vote représenté à l'assemblée pourra aussi exiger que le vote se déroule par scrutin secret. Aux fins de ce paragraphe "par écrit" on entend des bulletins de vote cachetés et secrets.

31.2 Les bulletins blancs et les voix non valables seront considérés comme non exprimés.

31.3 Si aucun titulaire de droit de vote présent à l'assemblée ne s'y oppose, le vote pourra se dérouler par acclamation.

31.4 La décision du président à l'assemblée concernant le résultat d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision adoptée en cas de vote au sujet d'une proposition non-écrite. Toutefois, si l'exactitude de cette décision est contestée aussitôt après avoir été prononcée, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par écrit, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent à l'assemblée le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront échues.

#### **Art. 32. Adoption des Décisions sans la tenue d'Assemblée.**

32.1 Dans la mesure où la Société a moins de vingt-cinq (25) Associés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une Assemblée Générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 27.3 s'appliqueront par analogie.

32.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées au Conseil de Gérance dès que possible par écrit. Le Conseil de Gérance conservera les décisions adoptées et les ajoutera à celles mentionnées à l'article 29.3 dans le registre.

**Art. 33. Décision de l'Assemblée Générale exigeant le Consentement unanime.** Les résolutions suivantes de l'Assemblée Générale ne peuvent être adoptées que par un vote unanime à une assemblée où le capital social intégral émis est présent ou représenté:

- (i) un changement du lieu de gestion effective de la Société; et
- (ii) toute décision qui accroît les engagements d'un des associés.

## **Chapitre XI. Modification des statuts, Modification de la forme juridique, Dissolution et Liquidation**

### **Art. 34. Modification des statuts; Modification de la forme juridique.**

34.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de modifier les présents statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents statuts requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale, une proposition de modification des présents statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera déposé au principal établissement de la Société où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à ce que l'assemblée soit levée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé par devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification des présents statuts.

34.2 La Société pourra changer sa forme juridique en une autre forme juridique. La modification exigera une décision en vue de changer la forme juridique, ainsi qu'une décision de modification de ces statuts adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, toutes deux prise à la majorité en nombre des Associés détenant au moins trois-quarts du capital émis de la Société. Une modification de la forme juridique de la Société sera en outre soumise aux dispositions de la Loi. Une modification de la forme juridique n'affectera pas la personnalité juridique de la Société.

### **Art. 35. Dissolution et Liquidation.**

35.1 La Société peut être dissoute suivant une décision prise à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société nécessitera un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer devant notaire inscrit au Grand-Duché du Luxembourg. S'il est présenté à l'assemblée générale une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée.

35.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les membres du Conseil de Gérance seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

35.3 Pendant la liquidation les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

35.4 Le surplus disponible après paiement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale globale des Parts Sociales que chacun détient.

35.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide d'accepter la démission des membres actuels du Conseil de Gérance et de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. comme membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Évaluation des coûts*

Le montant des dépenses en raison du présent acte s'élève à approximativement six mille euros (€ 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Di Marco, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/242. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021903/1066.

(110025876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

**CEREP II Investment Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.137.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043229/11.

(110048828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**CEREP II Investment Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 126.036.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043230/11.

(110048815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**CEREP Poole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.498.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043231/11.

(110048821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GeoVera (Luxembourg I) Holdings S.à r.l.*

*SGG S.A.*

*Signatures*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011043269/13.

(110049032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Dolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 110.785.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2011 que:

1. La démission de Monsieur Jean-Marie Yvon BIELLO, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée, avec effet immédiat.

2. Monsieur Mauro VENEZIA, né le 8 mars 1968 à Milan (Italie) et demeurant à 20090 Buccinasco (Italie), 3 via Alessandro Volta est coopté administrateur avec effet immédiat.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043245/17.

(110049135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Global Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.765.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son gérant unique:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l. dont le siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2011043272/16.

(110049214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Global Trans-Action, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7456 Lintgen, 9, place Roschten.

R.C.S. Luxembourg B 125.614.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011043273/11.

(110049004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Gruppe.DeLux09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.317.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 15 März 2011 unterzeichnet wurde, hat Herr Nico HANSEN, geboren am 31. März 1969 in Differdange, beruflich wohnhaft L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, den Besitz fünfundzwanzig (25) Anteile an Frau Heike HOLZ, geboren am 5. Juli 1968 in Saarbrücken (Deutschland) wohnhaft D- 66292 Riegelsberg, Im Driesch, 8a (Deutschland), abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist das Kapital der Gesellschaft wie folgt aufgeteilt:

Frau Heike HOLZ, .....	25 Anteile
Herr Norbert KOMSTHÖFT .....	25 Anteile
Herr Bernd KREY .....	25 Anteile
Herr Joseph KOLB .....	25 Anteile
Total: ein hundert Anteile .....	100 Anteile

Référence de publication: 2011043276/17.

(110049144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Galoma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.133.

Dépôt rectificatif du bilan 2010 qui a été déposé le 24 mars 2011 avec comme numéro de référence de dépôt L110047791

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043278/10.

(110049079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Almet E&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 158.874.

## STATUTES

In the year two thousand eleven, on the ninth of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

## APPEARED:

Mr. Andriy LAVROV, private employee, born in Kharkiv (Ukraine), on April 26, 1984, residing in L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "ALMET E&S S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The object of the Company is to offer in Luxembourg as well as abroad and to third parties as well as for its own use, software development and the creation of IT business solutions services, and more particular the creation of software products, software design, web-sites and development of web-applications including e-commerce and e-business activities, ERS (Enterprise Running Systems) and IPCS (Integrated Process Controlling Systems) as well as providing marketing and consultancy services in the field of automation technologies and IT, and development of engineering projects.

The Company may furthermore obtain, purchase or exchange patents and licenses for know-how technologies services including the provision, acquisition and dispatch of equipment, electronic devices and materials.

The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered

office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euros (100.-EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company.

They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the

shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis.
- the accounts must show a sufficient profit including profits carried forward.
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder Mr. Andriy LAVROV, prenamed and represented as stated before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2) Mr. Andriy LAVROV, private employee, born in Kharkiv (Ukraine), on April 26, 1984, residing in L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and forty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Andriy LAVROV, employé privé, né à Kharkiv (Ukraine), le 26 avril 1984, demeurant à L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ALMET E&S S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société a pour objet d'offrir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, d'offrir aux tiers et pour elle-même des développements de logiciels et la création de solutions des technologies de l'informatique d'entreprise et plus particulièrement, la conception de logiciels, sites web et le développement d'applications web, y compris le commerce électronique et les applications e-business, ERS et IPCS, de même que des services de marketing et de conseil dans le domaine des technologies de l'automatisation et de l'informatique, et le développement de projets d'ingénierie.

La Société pourra également obtenir, acheter ou échanger des brevets et licences dans le domaine des technologies de savoir-faire y compris la mise en disposition, l'acquisition et l'expédition de l'équipement, des appareils et des matériaux électriques.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat

entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Andriy LAVROV, pré qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Le comparant pré-tension, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Monsieur Andriy LAVROV, employé privé, né à Kharkiv (Ukraine), le 26 avril 1984, demeurant à L-2343 Luxembourg, 157, rue des Pommiers, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent quarante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2011. LAC/2011/6993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023479/305.

(110027329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 122.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GeoVera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2011043282/13.

(110049030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Geovera (Luxembourg III) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 122.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GeoVera (Luxembourg III) Holdings S.à r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2011043283/13.

(110049031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Global Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 153.215.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son gérant unique:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à r.l. dont le siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011.  
Lux Business Management S.à r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN

Référence de publication: 2011043286/16.

(110049216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.029.

En date du 28 janvier 2011, l'associé Star SDL Holdings S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 1 000 parts ordinaires à STAR ECO S.A.S., avec siège social au 50, Place de l'Ellipse, 92081 La Défense Cedex, France, qui les acquiert.

En conséquence, STAR ECO S.A.S., précité, devient associé unique avec 1000 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043287/14.

(110048876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2011*

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 15 mars 2011:

- qu'avec effet immédiat, Monsieur Evgeny Rabovskiy, né au village de Touchkovo (Fédération Russe) le 1<sup>er</sup> avril 1974, avec adresse professionnelle à 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée, ceci en remplacement de Monsieur Igor Sitnin, né à Moscow (Fédération Russe) le 6 décembre 1956, demeurant à 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

*Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.*

S. Curfs

Référence de publication: 2011043288/18.

(110049167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Realtor Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 159.000.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le huit février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme GONZALES SA, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 3 février 2011, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et

Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire, consécutive à la constitution de la société et agissant sur base de l'article 7 des statuts

2. Robert STAMERRA, commerçant, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

3. Stefan STAMERRA, agent immobilier, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

4. Daniel STAMERRA, commerçant, demeurant à L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

5. Claudio DA RE, ouvrier, demeurant à L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de REALTOR SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la réalisation du lotissement "Um lewent" à Ehnen Commune de Wormeldange, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20.000.EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de DEUX CENTS EUROS (200.-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) GONZALES SA, susdite, soixante parts sociales . . . . .	60
2) Robert STAMERRA, susdit, dix parts sociales . . . . .	10
3) Stefan STAMERRA, susdit, dix parts sociales . . . . .	10
4) Daniel STAMERRA, susdit, dix parts sociales . . . . .	10
5) Claudio DA RE, susdit, dix parts sociales . . . . .	10
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750.-EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

Robert STAMERRA, commerçant, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, et

Myriam VERRUCCI, commerçante, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant,

La société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LANNERS, HILGER, R. STAMERRA, S. STAMERRA, D. STAMERRA, DA RE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 15 février 2011 REM 2011 / 211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026381/76.

(110031857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Groslein S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043289/9.

(110048722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Highinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 90.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011043296/11.

(110048936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Second Hand Bascharage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 132.715.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011043095/10.

(110048235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Sempre S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 23.291.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 novembre 1985  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEMPRE S.A. (en liquidation)  
Signature*

Référence de publication: 2011043096/12.

(110048494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Sport-Outlet GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13-15, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 153.949.

Le Bilan au 30/09/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/03/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011043113/10.

(110048273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**SUN-CE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011043116/10.

(110048191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011041388/12.

(110046701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Oil Ressources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OIL RESSOURCES S.A.

Signatures

*Membre A / Membre B*

Référence de publication: 2011041411/12.

(110046745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

---

**Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

*Extrait des résolutions circulaires passées par le conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2011*

Il résulte des résolutions circulaires passées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 mars 2011 que:

«Le Conseil constate le décès de M. Roger THILL, membre du Conseil, survenu au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil décide de coopter M. Serge TOUSSAINT né le 7 février 1958 à Ettelbruck (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et ce, afin de pourvoir au poste vacant, avec effet à ce jour. Son mandat achèvera le mandat de M. Roger THILL et prendra de ce fait fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

La présente cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2010 de la Société et devant se tenir en 2011.»

«Le Conseil constate la démission de M. Marc SOLVI, membre du Conseil et Président, intervenue ce jour, le 7 mars 2011.

Le Conseil décide de coopter M. Marc ROCK né le 1<sup>er</sup> juin 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et ce, afin de pourvoir au poste vacant, avec effet à ce jour.

Son mandat achèvera le mandat de M. Marc SOLVI et prendra de ce fait fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

La présente cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2010 de la Société et devant se tenir en 2011.»

«Le Conseil élit M. Germain SCHULLER en tant que président du Conseil.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011044361/30.

(110050642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

---